

**Brevet des randonneurs du 1<sup>er</sup> mai**  
**Bulletin d'inscription individuel**  
(faire des photocopies si besoin)

ÉCRIRE EN MAJUSCULE

n° d'inscription (ne pas remplir)

Inscrivez vous en ligne sur  
[mayenne.ffrandonnee.fr](http://mayenne.ffrandonnee.fr)  
pour participer au jeu concours  
Crédit Mutuel

**Distance choisie :**

5 km  10 km  20 km  30 km  40 km  50 km

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Code postal : ..... Tel : .....

Année de naissance : ..... Sexe : M  F

Email : .....@.....

Les informations collectées sont uniquement utilisées pour le traitement de l'inscription, l'élaboration des statistiques et l'envoi du bulletin d'inscription pour les prochaines éditions. Conformément à la réglementation concernant la protection des données personnelles, toute personne a le droit d'accès à ses données et peut les rectifier ou s'opposer à leur utilisation. Ces démarches s'effectuent auprès de [mayenne@ffrandonnee.fr](mailto:mayenne@ffrandonnee.fr)

Accepte l'utilisation de mes données

Déclare avoir pris connaissance du règlement

Date :

Signature\* :

\* pour les mineurs signature du représentant légal

**Paiement :**

Licence FFRandonnée\* :            oui  non

Carte May'N PASS\* :            oui  non

\* Joindre la photocopie pour le tarif préférentiel

**MONTANT :** ..... (gratuit jusqu'à 14 ans)

espèces     chèque (à l'ordre de FFRandonnée Mayenne)

carte bancaire - sans contact (uniquement le jour du Brevet)

Bulletin à retourner avant le 14 avril

par courrier à :

**FFRandonnée Mayenne**  
Maison du Tourisme  
84, Avenue Robert Buron  
53000 LAVAL

NB : l'inscription n'est prise en compte que si le bulletin est complètement rempli et le paiement joint.

**1<sup>er</sup> mai 2022** **24<sup>ème</sup> brevet des randonneurs**  
en Mayenne  
au départ de Pontmain

6 circuits en boucle  
5, 10, 20, 30, 40 ou 50 km

Manifestation organisée par le **Comité FFRandonnée Mayenne** en partenariat avec l'**association des Randonneurs du Bocage Mayennais** et les communes de **Pontmain, la Dorée, Fougerolles-du-Plessis, Landivy et Saint-Mars-sur-la-Futaie**

FFRandonnée Mayenne  
Bocage Mayennais Communauté de Communes  
PONTMAIN  
Crédit Mutuel  
LA MAYENNE 50 ans

Dans le **BOCAGE MAYENNAIS** au départ de **PONTMAIN** choisissez un circuit et participez à votre rythme à une journée conviviale, récréative et sportive dans le respect de la nature



**PARKING AUTOCARISTES :**  
Salle des Loisirs route de St-Mars-sur-la-Futaie à Pontmain

**DÉPARTS et ARRIVÉES**  
Salle périscolaire rue de l'Abbé Guérin Pontmain

Pour organiser votre séjour contactez  
**l'office de tourisme du Bocage Mayennais**  
02 43 08 47 47  
otisi@bocagemayennais.fr

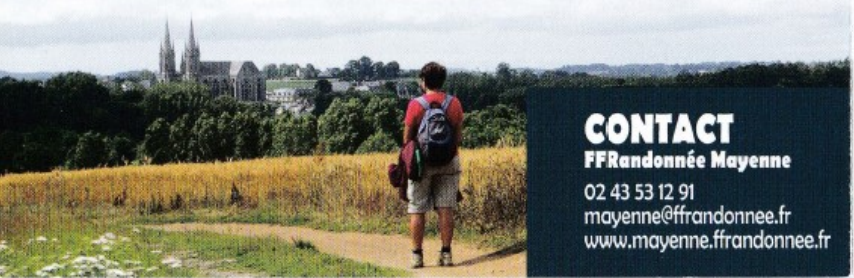
**Eco-gestes**

Apportez votre gobelet  
Gobelets consignés 1€ sur place  
Pensez au covoiturage

**protocole sanitaire**

Selon les conditions sanitaires au moment de la manifestation :

- le PORT DU MASQUE pourrait être ou pas nécessaire dans la salle
- le PASS VACCINAL pourrait être ou pas nécessaire



**CONTACT**  
**FFRandonnée Mayenne**  
02 43 53 12 91  
mayenne@ffrandonnee.fr  
www.mayenne.ffrandonnee.fr

**HORAIRES et TARIFS**

Tarif réduit pour les licenciés FFRandonnée et les détenteurs de la carte May'N PASS Gratuit pour les - de 14 ans



CIRCUITS	HORAIRES DE DÉPART	TARIFS			
		JUSQU'AU 14 AVRIL		SUR PLACE	
		TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT *	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT *
5 km	entre 14h et 14h15	2 €	1 €	3 €	2 €
10 km	entre 11h15 et 13h45	4,5 €	2,5 €	5,5 €	3,5 €
20 km	entre 9h30 et 11h	6,5 €	4 €	7,5 €	5 €
30 km	entre 8h45 et 9h15	7,5 €	5,5 €	9 €	7 €
40 km	entre 8h et 8h30	9 €	7 €	10,5 €	8,5 €
50 km	entre 7h30 et 7h45	9 €	7 €	10,5 €	8,5 €

**INSCRIPTIONS**

- ✓ en ligne, sur [mayenne.ffrandonnee.fr](http://mayenne.ffrandonnee.fr) \*
- ✓ par courrier, à l'aide du bulletin d'inscription

**JEU-CONCOURS**  
**Crédit Mutuel**

3 bons d'achat de 50 € à gagner  
\* Le jeu Crédit Mutuel est ouvert à toute personne majeure qui s'inscrit à la manifestation via le site internet. Lors de votre inscription en ligne, vous participerez automatiquement au tirage au sort.

**REGLEMENT**

**Article 1 : L'ÉPREUVE**  
C'est une randonnée ouverte à tous, en autonomie totale, de jour. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la liberté de chacun. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté. Chacun doit se suffire à lui-même. Pour cela, chaque participant doit se préparer moralement et physiquement et doit prévoir son ravitaillement personnel. Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir aux participants, du fait d'une surestimation de leurs moyens. Il ne s'agit ni d'une course ni d'une compétition.

**Article 2 : LES RÈGLES DE LA ROUTE**  
Les participants s'engagent à marcher et non à courir et doivent strictement respecter les règles du code de la route, les arrêtés des communes traversées ainsi que l'environnement. Ils doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

**Article 3 : CALENDRIER**  
La date est fixée au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022.

**Article 4 : PARCOURS**  
Les parcours fléchés spécialement pour cette journée, empruntent des itinéraires de petites randonnées et des passages sur terrains privés avec autorisation spéciale pour cette journée.

**DÉPARTS ET ARRIVÉES**  
Salle périscolaire rue de l'Abbé Guérin à Pontmain

**Article 5 : PARTICIPATION**  
Les brevets sont ouverts à tous. Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte. La présence des chiens n'est pas admise lors de la randonnée, même tenus en laisse (passage sur terrains privés et sécurité des autres participants).

**Article 6 : ENGAGEMENT**  
L'engagement doit parvenir au Comité FFRandonnée Mayenne avant le 14 avril 2022, à l'aide des bulletins d'inscription établis par le comité d'organisation. L'engagement est possible sur place, le jour même, avec une majoration.

**Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION**  
L'inscription comprend la feuille de route, remise à l'heure du départ, l'assurance et l'assistance. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de désistement, ni en cas d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou autre cause indépendante de notre volonté.

**Article 8 : CONTRÔLE**  
Chaque participant doit présenter sa carte de route pour la faire tamponner à tous les points de contrôle, il doit respecter l'heure d'ouverture et de fermeture de ces derniers. À l'arrivée, chaque participant devra avoir sur sa carte les différents tampons apposés lors des contrôles afin d'être breveté. Tout abandon doit être signalé au bureau de contrôle d'arrivée.

**Article 9 : RÉCOMPENSE**  
L'obtention du brevet est validée par un tampon au retour de la randonnée. Une boisson et un encas seront donnés à l'arrivée. Distribution d'un casse-croûte uniquement aux 30, 40 et 50 km sur un point de contrôle.